



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°201

Dans un énième communiqué de justifications rendu public ce lundi 31 mai 2022, le CNRD a réitéré l'interdiction de toutes manifestations publiques sur l'ensemble du territoire national, malgré le caractère illégal d'une telle décision.

La Coordination Nationale du FNDC regrette cette attitude dictatoriale du CNRD qui, en dépit de toutes les dénonciations et les mises en garde des ONG de défense des droits de l'homme et des institutions internationales sur les éventuelles conséquences de cette décision sur la bonne marche de la transition, décide de restreindre l'exercice des libertés publiques.

La coordination nationale du FNDC, au regard de l'article 8 de la charte de la transition et des traités internationaux auxquels la Guinée a librement souscrit, qui consacrent et garantissent les droits et libertés aux citoyens guinéens, réitère avec fermeté son refus catégorique de se soumettre à cette interdiction illégale et inopportune.

La Coordination Nationale du FNDC invite les citoyens pro-démocratie à la mobilisation pour la reprise imminente des manifestations citoyennes et pacifiques dans la zone spéciale de Conakry, à l'intérieur du pays et au niveau de l'extérieur pour empêcher la confiscation du pouvoir par le CNRD et d'exiger un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Conakry, le 31 mai 2022

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

La Coordination Nationale du FNDC